

Cabinets d'avocats sous le contrôle de non avocats

Heinz WEIL

Avocat & Rechtsanwalt

Président des commissions Europe et
Dérégulation

du Barreau Fédéral Allemand

Ancien Président du CCBE

Des changements radicaux en Angleterre

- Initiative politique sous Tony Blair avec le motif (ou prétexte) que
 - l'autorégulation était insuffisante,
 - les avocats coûtaient trop cher.
- Rapport Clementi (ancien gouverneur Banque d'Angleterre) (2004)
- White Paper (2005) : „Putting consumers first“
- Legal Services Bill (2006)
- Legal Services Act (2007)

Les principales réformes

- Création du Legal Services Board (LSB) nommé par le gouvernement: autorité supérieure des professions juridiques (composée de non avocats)
- Création de „Front Line Regulators“ sous le contrôle du LSB, dont la Solicitors Regulation Authority (SRA) [majorité de non avocats] : admission, contrôle, discipline
- Création de l'Office for Legal Complaints (instance indépendante réglant les conflits entre avocats et clients)
- Ouverture de l'exercice professionnel au sein d'Alternative Business Structures (ABS)

Les ABS

- Admissions par la SRA à partir du 01. 01. 2013
- Actuellement plus de 300 autorisations d'exercice
- Quelques exemples pour commencer:

DAS Law Limited (1)

Une société d'avocats filiale d'une assurance de protection juridique, elle-même filiale d'un des plus grands réassureurs

Münchener Rückversicherungs-Gesellschaft AG (**MunichRe**)



ERGO Versicherung AG

(Département: D.A.S. Rechtsschutzversicherung)



DAS Legal Expenses Insurance Company Ltd.



DAS Law Limited

DAS Law Limited (2)

- Gérance:
 - Head of Legal Practice: Avocat [Solicitor]
 - Head of Finance and Administration: non avocat
- Autorisée par la Solicitors Regulation Authority (SRA) pour
 - Consultation juridique
 - Défense en justice (Rights auf audience, Conduct of litigation)

DAS Law Limited (3)

- Publicité
 - Corporate identity et logo de l'assureur
 - *“Since the launch of DAS in 1975, we have grown to become one of the largest legal expenses insurers in the UK. ... With the formation of DAS Law, we can now work towards our goal to become the leading provider of affordable and accessible legal services.”*
 - Abonnement pour 9,99 £ / mois „legal advice whenever you need“ ou pour £ 12,99 / mois assurance protection juridique comprise

Cookie help | Use cookies for the best experience on our website. By using our website, you agree to our use of cookies. [Cookie help](#) [Contact us](#) [Learn more](#)



[HOME](#) [ABOUT US](#) [MEET THE TEAM](#) [CONTACT US](#)

DAS LAW

A new kind of law firm
committed to customer care



[FOR INDIVIDUALS](#) [FOR BUSINESSES](#) [FOR BUSINESS PARTNERS](#)



SETTLEMENT AGREEMENTS

Find out how DAS Law can help

[Read more](#)

WELCOME TO DAS LAW

Our aim is to make the legal process as efficient, clear, straightforward and as cost-effective as possible for you.

Our lawyers provide technical advice and practical commercial solutions, which are supported by a customer care programme to make sure that we deliver value, help and support you every step of the way.

We strive to make these issues clear and accessible so that you can make the best possible choices. Our specialist portfolio covers everything from our specialist road-traffic personal injury claim to our client English communication. We won't bore you with legal jargon, we will provide you with a clear and concise analysis based on your requirements and our expertise.

It is the combination of these technical and personal skills that sets us apart from other firms.

SETTLEMENT AGREEMENTS



Find out how we can help with any settlement agreement you may have

[Read more](#)

EMPLOYMENT & HR SERVICES



Find out how we can help with any employment issues you may have

[Read more](#)

Contact

0845 604 7296

[Email us](#)

[FAQs](#)

Meet the team

Kathryn Mortimer



0845
Managing Director
0845 604 7296

DAS Law Limited
Mortimer
The Park
Bristol
BS1 6PL

[Read more](#)

[View](#) [Close](#)

WHAT OUR CUSTOMERS THINK

"When previous solicitors were nearly ready to drop this case you had the persistence to look through the detail, see the real situation and follow through on a real injustice."

"I have to thank you for your professionalism and the exceptional manner in which you have dealt with this case, resulting in a very satisfactory outcome."

[Read more](#)

[Regulatory Information](#) [Cookies](#) [Privacy Policy](#) [Sitemap](#)

© 2014 DAS Law Limited. Is authorised and regulated by the Solicitors Regulation Authority. DAS Law Limited is listed on the Financial Conduct Authority register to carry out insurance mediation activity. Including the administration of insurance contracts, on behalf of DAS Legal Insurance Company Limited.

Abbey Legal Services

- La filiale « avocat » d'un autre assureur protection juridique.
- La mère est cotée en bourse.

Roberts Jackson Solicitors

- Un « private equity fund » investit 15 millions de livres (18 millions d'euros) dans une law firm (spécialisation: accidents du travail).
- Il prend la majorité au conseil d'administration.
- La société multiplie par 100 le nombre d'avocats en 5 ans.
- La SRA déclare au sujet de l'entrée d'un fonds d'investissement: « A more open market will allow innovation and competition, which can only be good for consumers. »

BT Law Limited

- British Telecom (BT) filialise son service juridique > BT Law Ltd.
- BT détient 100 % du capital de BT Law.
- BT Law devient un centre de profit:
Service juridique interne + recherche de clientèle externe (publicité internet s'adressant aux entreprises)

BT Law Ltd



Who are we?

BT Law Limited is a wholly owned BT Group company. Our legal and claims handling teams have been providing services to BT for many years. Drawing on our corporate background and experience we are now able to offer those services to external clients.

How we do what we do

We recognise that our clients need to have an accurate legal and financial assessment of risk liability at all times and we strive to achieve the best possible outcome for our clients balancing commercial issues, corporate brand and image concerns with legal risk. We strive to achieve the best possible outcome of each claim, balancing the financial and reputational risk aspect of settlement with the corporate image and responsibility of our clients. Similarly, where no fault attaches to our clients we will, where appropriate, seek maximum recovery of their outlay as speedily as possible. Key Performance Indicators will be agreed with each client geared towards ensuring that we achieve the client's desired objectives.

Why we do what we do

Put simply our primary aim is to help our clients to achieve the best possible resolution of their claims and legal issues in the shortest possible timescale.

Our quality assurance commitment to you

Our employees adhere to and are motivated by BT's corporate values. This includes a relentless focus on customer satisfaction and cost efficiency. We act commercially, ethically and with transparency in our business dealings.

Le Top devient un Flop

Cooperative Legal Services Ltd.

- Filiale de la chaîne de supermarchés Coop
- Initialement montré en exemple pour „To put the consumer first“
- Désastre financier

Les « petites » ABS

- Participation au capital
 - du clerc,
 - du manager,
 - du conjoint collaborateur
- Association d'autres professionnels collaborant au sein du cabinet (notamment experts comptables)
- C'est la grande majorité des ABS.

Les motifs du législateur

- „*To put the consumer first*“

Concurrence accrue



Baisse des prix

Qu'est-ce qu'une ABS ?

- Ce n'est pas une forme de société.
- Toute « law firm » peut être ou devenir une ABS.
- Pourquoi « *alternativ* » = Alternative aux structures classiques
- Comment?
 - Propriétaires non avocats
 - Dirigeants non avocats
- La palette est large (de l'association d'un clerc à la cotation en bourse)

Propriétaires non avocats

- Jusqu'à 100 % du capital détenu par des non avocats
- Si participation > 10 % „*fit and proper test*“
- Les banques et assurances sont toujours „*fit and proper*“
- La société peut être cotée.

Dirigeants non avocats

- Possibilité de direction à 2 têtes:
 - Exercice professionnel: Solicitor (Head of Legal Practice)
 - Le reste (notamment objectifs, finances, personnel, marketing): non avocat (Head of Finance and Administration)
- cf. l'exemple DAS Law Ltd.

Et la déontologie?

- Individuellement chaque solicitor/barrister reste soumis aux obligations déontologiques (notamment indépendance, conflit d'intérêts, secret professionnel).
- En cas de difficulté, il peut se plaindre à un „Compliance Officer“ que chaque firme est tenu de désigner.
- Est-ce suffisant ?

Le contrôle de l'exercice professionnel

- Liberté considérable dans l'organisation de la structure vs. contrôle strict par une autorité forte.
- Solicitors Regulation Authority (SRA):
 - 600 collaborateurs
 - Budget de 60 millions d'euros financé par la profession
 - Doté d'inspecteurs habilités à venir contrôler sans préavis les dossiers clients et les finances

L'état de la discussion en Allemagne

- Question: quid si demain une ABS anglaise (p. ex. DAS Law Ltd.) commence à exercer en Allemagne
 - sous forme de prestation temporaire de services ?
 - sous forme d'établissement permanent ?
- Etude PROGNOS 2012 sur le barreau allemand à 20 ans: „La présence future d'ABS est probable“.

La nature de la discussion

- Discussion principalement juridique:
 - Les ABS sont-elles licites en Allemagne dans l'état actuel du droit européen et/ou interne ?
 - Derrière la réponse peut se cacher une motivation politique
- Différence avec la discussion en France: Voulons-nous des ABS ?

Le droit européen

Droit primaire

- Principe: Liberté de mouvement
 - Prestation de service (activité temporaire)
 - Etablissement (activité permanente)
- Seules les restrictions objectivement justifiées dans l'intérêt général et résistant au test de proportionnalité sont licites (formule „Gebhard“ CJUE, jurisprudence permanente).

Le droit européen

Droit secondaire

- 2 directives « Avocats » :
 - 77/249/CEE: prestation de services
 - 98/5/CE: établissement
- La directive Services ne vise que l'avocat individuel.
- La directive Etablissement inclut les structures d'exercice et admet, en règle générale, leur libre établissement.

Suite: Directive Etablissement

- Mais il y a une exception: L'Etat d'accueil peut refuser l'établissement d'une structure dans laquelle des non avocats
 - détiennent tout ou partie du capital,
 - exercent le pouvoir de décision en fait ou en droit (Art. 11 Paragraphe 5 Directive Etablissement)
- Les ABS en font partie.
- Rappel: rien de comparable dans la directive Services.

Le droit interne

La constitution (Loi Fondamentale)

- La constitution garantit au titre des libertés fondamentales (Art. 12):
 - Le libre accès aux professions
 - Le libre exercice des professionsPrincipe: « Freie und unreglementierte Selbstbestimmung des Einzelnen » (Autodetermination libre et non réglementée de l'individu) [Cour Constitutionnelle]
- Toute restriction doit être objectivement justifiée dans l'intérêt général et est soumise à un test de proportionnalité (Cour Constitutionnelle, jurisprudence constante).
- Similarité avec le droit européen.
- Tout citoyen peut saisir la Cour Constitutionnelle.

La loi sur la profession d'avocat (BRAO)

- Elle exprime deux principes (§ 59a BRAO):
 - Association avec des non avocats limitée à certaines professions [experts comptables, conseils fiscaux, conseils en propriété intellectuelle] (Il est possible que cette restriction soit bientôt invalidée par la Cour Constitutionnelle en ce qui concerne l'association avec des médecins et pharmaciens).
 - Pas d'association sans collaboration.
- Au-delà de ces principes la loi est un patchwork incohérent (§§ 59c ff BRAO).

Le patchwork

- En matière de majorité et de direction différenciation injustifiable entre formes de société.
- Certaines formes de société non prévues par la loi mais admises par la jurisprudence.
- Invalidation partielle récente par la Cour Constitutionnelle (conditions de majorité et de gérance dans une association avec des CPI)

La Cour Constitutionnelle

- Rôle éminent et décideur en dernier ressort par l'interprétation de l'article 12 de la Loi Fondamentale
- D'un côté défense du principe de "l'autodétermination libre et non réglementée de l'individu", d'un autre côté reconnaissance du rôle spécifique de l'avocat dans l'Etat de Droit justifiant un certain degré de réglementation.
- Dans un arrêt très récent sur les sociétés d'exercice entre avocats et CPI elle prend une approche semblable à celle du législateur anglais (La réglementation de l'avocat individuel est suffisante, des règles spécifiques sur les sociétés d'avocat ne sont pas nécessaires.)[arrêt du 14. 01. 2014].

La transposition en droit interne de l'option de l'article 11 Paragraphe 5 Directive Etablissement

- Controverse sur la question de savoir si le législateur allemand a fait usage de cette réserve (Hellwig vs. Weil).
- En l'absence de réserve : porte ouverte à l'établissement d'ABS.

Allemagne – Eldorado des ABS ?

- S'il était jugé qu'une ABS anglaise peut licitement exercer en Allemagne
 - ouverture du plus grand marché d'Europe,
 - accès au pays ayant le plus fort taux d'assurances protection juridique (50 % des foyers allemands),
 - contournement des arrêts AM&S et Akzo Nobel par la filialisation de services juridiques,
 - exercice sans contrôle comparable à celui de la SRA (de tels pouvoirs d'investigation seraient inconstitutionnels en Allemagne).

Qu'en pense le barreau allemand ?

- La grande majorité des avocats et de leurs représentants est contre.
- Une minorité est pour, en partie pour des raisons quasi-idéologiques („une profession libre“).
- La Commission Dérégulation de la BRAK prône une ouverture prudente (possibilité d'entrée au capital de toute personne collaborant au sein du cabinet) et une refonte de la loi pour assurer (i) une égalité de traitement des sociétés d'exercice et (ii) l'option explicite pour la réserve de l'article 11 (5) Directive Etablissement.

Qu'en pense le CCBE ?

- Prise de position dans une réponse à la SRA (04. 09. 2009) :
- Danger pour l'indépendance et risque de conflit d'intérêt « if non-lawyers are allowed a significant degree of control ».
- Les ABS ne devraient pas se présenter au public comme étant des cabinets d'avocats.

Qu'en pense HW ?

- La vie nous apprend « Who has the money has the say ».
- Les structures qui par leur nature même sont un danger pour l'indépendance et porteuse de conflits d'intérêts sont à proscrire
 - société cotée en bourse
 - société appartenant à un assureur ou une banque,
 - société dominée et/ou gérée par des capitaux extérieurs.

La politique de l'autruche est dangereuse, car :

